

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 171

présenté par

Mme Colboc, Mme Vanceunebrock, M. Gérard, Mme Charrière, Mme Vidal, M. Mis, M. Bouyx,
M. Claireaux, Mme Provendier et M. Testé

ARTICLE 2 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ainsi qu'à leurs conditions d'utilisation »

les mots :

« à leurs conditions d'utilisation, ainsi qu'à leur fréquentation horaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer, dans le cadre du recensement des locaux et équipements sportifs, des données sur la fréquentation de ces installations.

L'objectif est de mieux connaître l'utilisation qui est faite des 320 000 équipements sportifs français afin de l'adapter au mieux pour atteindre l'objectif d'un accès facilité au sport pour tous.

Cette nouvelle obligation a toute sa place au sein des plans sportifs locaux dont le but est de nourrir les diagnostics territoriaux.